



Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 27  
Absents : 2  
Pouvoirs : 2  
Votants : 29

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

constaté à l'ouverture de la séance

**SÉANCE DU 29 MARS 2014**

Convoqués le 24 mars 2014

**Le 29 mars 2014 à 9 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie.**

### **Étaient présents :**

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, VACHER Gérard, CHOULET Gérard, USSEGLIO-VIRETTA Guy, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, PORTE Dominique, RENAUDET Denis, MONGIN Claude, SIEVERT-PÉRÉ Guy Christian, GIOVANNONI Patrick, LENOIR Isabelle, BOURDEILLE Christian, BENOIT Dominique, DEVAUCHELLE Marie-Paule, MATHÉROT Olivier, ZUCCOLO Isabelle, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, BOURUMEAU Christophe, LANNERÉE Véronique, SEVESTE Arnaud, ARBON Sandrine, DANSOU Viviane, GIUDICELLI Sandrine, KEDINGER Olivier, BORDERIEUX Patricia, JULIEN Virginie, MOISSET Christian.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

### **Avaient donné pouvoir :**

Mme LEROY Virginie à M. MONGIN Claude  
Melle BAZAUGOUR Esther à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

## **I- INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Le Conseil municipal a désigné à l'unanimité, Mme Nathalie SPRUTTA-BOURGES, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

## **II – ÉLECTION DU MAIRE**

En application de l'article L2122-8 du CGCT, la présidence de l'assemblée est assurée par le plus âgé des membres présents, Monsieur Gérard VACHER.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard VACHER, doyen d'âge,

Après avoir procédé à la constitution du bureau en désignant assesseurs : Mesdames DANSOU Viviane et GIUDICELLI Sandrine

Après avoir reçu les candidature(s) de :

- Monsieur Jean-Paul GARCIA
- Monsieur Christian MOISSET

A procédé à l'élection du Maire selon les dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

#### **Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Paul GARCIA : 25
- Monsieur Christian MOISSET : 4

**Monsieur Jean-Paul GARCIA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.**

### **III – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2 ;

**Considérant** que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints au Maire, étant entendu que ce nombre ne peut pas être inférieur à 1 et ne peut pas excéder 30% de l'effectif global du conseil municipal ;

**Considérant** que ce pourcentage correspond, pour la commune, à un effectif maximum de 8 adjoints.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de fixer à 8 (huit) le nombre des adjoints au Maire

### **IV – ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales explicitant les modalités d'élections des adjoints au maire,

**Vu** la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir reçu la liste de Monsieur Claude MONGIN (Union gretzoise)

A procédé à l'élection des adjoints selon les dispositions de l'article L. 2122-7-2 du CGCT.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

#### **Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

A obtenu :

- Liste Claude MONGIN (Union gretzoise) , 25 voix

**La liste Claude MONGIN (Union gretzoise), ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés(e) adjoints au maire et immédiatement installés : Monsieur Claude MONGIN - Madame Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Monsieur Patrick GIOVANNONI - Madame Yvonne BADOZ-GRIFFOND - Monsieur Christian BOURDEILLE - Madame Isabelle LENOIR - Monsieur Arnaud SEVESTE.**

***Fait à Gretz-Armainvilliers, le 31 mars 2014***

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers

**Affiché le 31 mars 2014**